

ATTESTATION D'IMMATRICULATION

RESIDENCES SUCCESSIVES	DATE	ACCES AU MARCHÉ DU TRAVAIL	SIGNATURE DU BOURGMESTRE OU SON DÉLÉGUÉ	SCEAU
	No			SCEAU
	RUES			
	COMMUNES			MENTION

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE :
COMMUNE :

ATTESTATION D'IMMATRICULATION

La présente attestation ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.
Elle ne vaut qu'accompagnée du document d'identité dont l'intéressé(e) est titulaire.

Délivrée à le
Valable jusqu'au

Le Bourgmestre
ou son délégué,

No du Registre National -	LA DUREE DE VALIDITE EST PROROGEE :	
NOM -	jusqu'au A le	SCEAU
PRENOMS -	Le Bourgmestre ou son délégué,	
ETAT-CIVIL -	SEXE	
NE A. LE -	A le	SCEAU
NATIONALITE -	Le Bourgmestre ou son délégué,	
PROFESSION -	jusqu'au A le	SCEAU
SIGNATURE DU PORTEUR	Le Bourgmestre ou son délégué,	
PHOTO	jusqu'au A le	SCEAU
	Le Bourgmestre ou son délégué,	
N° F 0 000 003	N° F 0 000 003	